FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2026
ARCHITECTES D'INTERIEUR - 7111Z

ATTENTION : **Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPI et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.**

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 900 €
dans la limite du budget de la profession

Attention :
- **La prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50 % des critères journaliers et limitée à 50 % des critères annuels de la profession.**
- **La prise en charge des micro-entrepreneurs est proportionnelle à leur cotisation CFP**

Toute formation liée à la pratique professionnelle

Coordonnateur sécurité protection de la santé	
Niveau 1 / Niveau 2	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Niveau 3	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Mise à niveau SPS	
Formation sur l'application des mesures Grenelle de l'environnement (2 modules): a. Tronc commun (2 jours) b. Module pratique Métier (9 jours)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Démarche de développement relationnel, commercial et gestion du portefeuille clients	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Formation Médiation et Arbitrage	
Compétence techniques professionnelles	
HQE - SRU	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Eco-construction Analyse du Cycle de Vie (ACV) : prescrire selon le cycle de vie des produits et bâtiments	
Loi MOP	
Démarche qualité	
CAO / DAO exclusivement appliquée à la profession	
Acquisition, actualisation des compétences techniques professionnelles	
Isolation thermique et phonique en rénovation	
La maîtrise d'œuvre organisation et suivi des chantiers	
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Expertise judiciaire en Architecture d'Intérieur	
Diagnostic amiante / plomb / bois / parasites	
Accessibilité / Sécurité des bâtiments	
L'école des élus	
l'Intelligence Artificielle	
Aide à l'installation, organisation et procédures de l'exercice d'Architecte d'Intérieur	

ARCHITECTES D'INTERIEUR - 7111 Z (suite)

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel (liste non exhaustive)	
Feng Shui	Prise en charge au coût réel plafonné à 300 € par thème de formation (150 € la demi-journéee) et par professionnel En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires
Télépilotage de drone	
Coaching - Management	

Observations:

- **Sont exclues de la prise en charge les formations relatives à l'informatique générale et aux langues étrangères**
- **Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.**

  Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.
  C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- **Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.**

ARCHITECTES D'INTERIEUR - 7111 Z (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2026

Thèmes		Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée – Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2026 de la profession – Une prise en charge tous les 3 ans	Entre 70 heures et 89 heures de formation	Prise en charge plafonnée à 2 000 € par professionnel
	Entre 90 heures et 109 heures de formation	Prise en charge plafonnée à 2 500 € par professionnel
	A partir de 110 heures de formation	Prise en charge plafonnée à 3 000 € par professionnel
Participation à un jury d'examen ou de VAE		Prise en charge plafonnée à 300 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- **sont éligibles les formations d'une durée minimales de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.**
- **sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée**
- **Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.**

Rappel : **aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.**

PLAFONDS 2026 DES MICRO-ENTREPRENEURS PROPORTIONNELS A LEUR COTISATION CFP

Montant de la cotisation CFP micro-entrepreneurs	Plafonds de prise en charge
De 1 € à 20 €	Prise en charge plafonnée à **20 %** des critères journaliers de la profession et limitée à **20 %** des critères annuels de ladite profession
De 21 € à 40 €	Prise en charge plafonnée à **60 %** des critères journaliers de la profession et limitée à **60 %** des critères annuels de ladite profession
De 41 € à 80 €	Prise en charge plafonnée à **80 %** des critères journaliers de la profession et limitée à **80 %** des critères annuels de ladite profession
≥ à 81 €	Prise en charge plafonnée à **100 %** des critères journaliers de la profession et limitée à **100 %** des critères annuels de ladite profession